

Quant à lui, il aimerait mieux supprimer la section 3 que de diminuer les avantages offerts aux pensionnaires ou de fixer un maximum du pourcentage; c'est pourquoi il propose :

Que la section 3 du fonds de pension soit retranchée.

Pour : M. Archambault, 1.

Contre : MM. Rexford, Howe, Cassegrain, Boudrias et Lacroix, 5.

Dans le but d'éviter que la retenue ne pèse trop lourdement sur les fonctionnaires en activité, il est unanimement résolu que la même retenue soit faite et sur leurs traitements et sur les pensions des fonctionnaires en retraite.

M. Rexford dit que la proposition qui vient d'être adoptée est un pas dans la bonne voie. Il croit que le meilleur moyen de rassurer complètement les esprits, et de donner pleine et entière satisfaction à tous les fonctionnaires, serait de fixer un maximum du pourcentage. Il propose donc :

Que la retenue ne pourra jamais excéder quatre pour cent (4 0/0), qui sera le taux maximum; si les sommes prélevées à ce taux n'étaient pas suffisantes pour payer les pensions, les avantages offerts aux pensionnaires seraient diminués en conséquence.

Pour : MM. Rexford, Howe et Cassegrain, 3.

Contre : MM. Archambault, Boudrias et Lacroix, 3.

M. le président donne son vote prépondérant en faveur de la proposition de M. Rexford, qui se trouve ainsi adoptée.

Et les membres de l'assemblée n'ayant plus rien à suggérer, la séance est levée.

A. D. LACROIX,
Secrétaire.

Réunion spéciale du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Séance du 12 novembre 1884.

Présents :

Le Surintendant, président ;

Le Très Révérend Cyrille Légaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec ;

Mgr l'évêque de Trois-Rivières,

— de Rimouski,

— de Sherbrooke,

— d'Ottawa,
— de St-Hyacinthe,
— de Montréal,

Mgr le Vicaire Apostolique de Pontiac,

L'hon. P. J. O. Chauveau,

— Juge Jetté,

MM. P. S. Murphy,

le Dr. Painchaud.

Lecture d'une lettre de Mgr de Chicoutimi informant le Surintendant qu'il ne pourra assister à cette réunion du comité, vu les difficultés des communications provenant de la fermeture de la navigation du Saguenay.

Le sous-comité des écoles normales présente le rapport suivant :

RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DES ÉCOLES NORMALES.

Séance du 14 octobre 1884.

Présents :

Le T. Rév. Cyrille Légaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec, président ;

NN. SS. les évêques de Trois-Rivières,

“ “ de Rimouski,

“ “ Ottawa,

“ “ Sherbrooke,

Les Honbles. Sir N. F. Billeau,

“ P. J. O. Chauveau,

“ Surintendant.

Lecture d'une lettre de l'honorable juge Jetté informant le sous-comité que des affaires pressantes le retiennent à Montréal, et qu'en conséquence, il ne pourra pas assister à la réunion du sous-comité.

Mgr l'évêque de Rimouski fait lecture de la série de questions suivantes qu'il soumet au sous-comité, comme devant servir de base à l'examen de la question dont le comité est chargé de s'enquérir :

Trois principaux griefs sont allégués contre nos écoles normales : 1o elles coûtent trop cher ; 2o elles fournissent trop peu de sujets à l'enseignement ; 3o le cours qu'on y suit est trop élevé et trop long. Voilà ce que le sous-comité doit d'abord examiner.

I. “Nos écoles normales coûtent trop cher.”

1o Quelle a été annuellement la recette et la dépense de chacune d'elles depuis 1857, date de leur établissement ?

2o Dans quelle proportion la dépense annuelle réelle a-t-elle été avec le nombre d'élèves dans chacune ?